

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents :** Monsieur Frédéric MURA, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	19

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. Gérard HUET à M. MURA, M. Bruno GUYARD à Mme BOUQUIER, Mme Marianne HUREL à Mme BLANLUET, Mme Mariline BOUCLET à M. Fabrice PELLETIER, Madame Anab LEFFRAY à M. Philippe BAUMY,

**Absents excusés :** M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme MERIAU Aline, M. Jean-Philippe LECOINTE, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Vanessa CHABOURINE, M. Pierre HABERT,

**Date de la convocation**

13 septembre 2024

**Date d'affichage**

13 septembre 2024

A été nommé secrétaire : M. Hervé LHOMME

**Objet de la délibération**

**1 Achat public  
1-1 Marchés Publics  
1-1-1 Délibération qui autorise à signer les contrats**

Vu le Code des marchés publics ;  
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
Vu la délibération n°2024-54 du 27 juin 2024 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

**2024-069 - Choix d'une entreprise pour le renouvellement de canalisation d'eau**

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2024 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 219 900 € HT soit 263 880 € TTC.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

26/9/2024

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,
- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 219 900 € HT soit 263 880 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance  
Hervé LHOMME



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

